

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 5 octobre à 19 h 30**.

Monsieur le maire, Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine
Absences motivées :

Sont également présents : 7 citoyens
Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte. Suite au décès de M. Michel Brière, monsieur le maire débute la séance avec un mot de condoléances envers la famille Brière. Il souligne l'implication de M. Brière auprès de la Municipalité en tant que maire du village de Saint-Guillaume de 1972 à 1980

Le drapeau a été mis en berne en la mémoire de monsieur Brière pour exprimer le sentiment collectif de tristesse partagé par tous les citoyens.

175-10-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020

- 1 ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV du 8 septembre 2020;
 - 1.2 Liste des comptes payés et à payer septembre – octobre 2020;
 - 1.3 Résolution formation directrice générale – ADMQ;
 - 1.4 Résolution mandat audit 2020-2021 et 2022;
 - 1.5 Résolution autorisation de remboursement clients au crédit;
 - 1.6 Résolution taxation des cours d'eau.

- 2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 AUCUN POINT

3 PREMIERS RÉPONDANTS

3.1 AUCUN POINT

4 VOIRIE

4.1 Résolution programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien (ERL);

4.2 Résolution paiement des travaux de fossés et ponceaux 2020.

5 HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Résolution demande de travaux de cours d'eau Fafard, branche 1;

5.2 Résolution nettoyage puits 1;

5.3 Résolution paiement de factures disposition des boues du lit de séchage.

6 URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Résolution mandat arpentage;

6.2. Résolution demandes de permis PIIA.

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Résolution remboursement au centre récréatif de St-Guillaume des dépenses pour la patinoire;

7.2 Résolution représentant(e) pour le Réseau BIBLIO.

8 VARIA ET CORRESPONDANCE

8.1 Résolution demande au gouvernement pour une programmation accès-logis;

8.2 Résolution demande d'appui financier aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre de la COVID-19.

9 PÉRIODE À L'ASSISTANCE

9.1

10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADMINISTRATION

176-10-2020 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE

177-10-2020 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (SEPTEMBRE) ET À PAYER (OCTOBRE 2020)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 005-01-2020 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Chamberland, appuyé par M. Claude Lapolice, et résolu unanimement d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements :	3 670,31 \$
Total incompressibles :	18 847,05 \$
Total des salaires :	19 252,34 \$
Total à payer :	<u>170 026,75 \$</u>
Grand total des déboursés :	211 796,45 \$

ADOPTÉE

178-10-2020 1.3 RÉSOLUTION FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation aux directeurs de moins de 3 ans d'expérience les 10 et 11 novembre 2020 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la directrice a moins de 3 ans d'expérience et qu'elle a un intérêt à participer à la formation;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte gratuitement par l'ADMQ et inclut la formation, le déjeuner, le dîner et l'hébergement;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation de l'ADMQ offerte aux directeurs de moins de 3 ans d'expérience à Québec les 10 et 11 novembre 2020 et de défrayer les frais de souper et déplacement.

ADOPTÉE

179-10-2020 1.4 RÉSOLUTION MANDAT AUDIT 2020-2021 ET 2022

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'audit arrive à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 157-09-2020 autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions auprès de trois firmes de comptables;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de mandater FBL S.E.N.C. pour l'audit de la Municipalité pour 2020, 2021 et 2022 au montant de 7 900 \$ pour l'audit 2020, 8 150 \$ pour l'audit de 2021 et 8 400 \$ pour l'audit de 2022, plus les taxes applicables, et **QUE** tout surplus au mandat devra être autorisé au préalable.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

180-10-2020 1.5 RÉSOLUTION REMBOURSEMENT CLIENTS AU CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens de la municipalité ont un solde créditeur à leur compte de taxes, et ce, en date de ce 5 octobre 2020;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte le remboursement complet de chaque compte de taxes au crédit, et ce, pour tout solde créditeur excédant 20 \$.

ADOPTÉE

181-10-2020 1.6 RÉSOLUTION TAXATION DES COURS D'EAU 2020

CONSIDÉRANT QUE le règlement 209-2016 vient encadrer la répartition de facturation des coûts de travaux effectués par la MRC Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Drummond a remis des lettres de fermeture de cours d'eau pour certains cours d'eau dont le délai de 1 an après la fin des travaux est échu;

CONSIDÉRANT le tableau suivant;

GC-179 - CD FOURCHE A JEAN-PAUL			GC-367 - CD RANG DES SOREL		
Matricule	Superficie m	Total	Matricule	Superficie m	Total
6487-73-8064	187.13	74 715.79 \$	6185-38-7372	142.68	1 291.89 \$
			6186-40-9204	308.77	1 961.65 \$
GC-251 - CD BRANCHE 10 FOURCHE A JEAN-PAUL			6186-61-5479	246.22	1 709.41 \$
Matricule	Superficie m	Total	6186-73-7609	130.03	1 240.88 \$
6487-62-8786	479.77	4 739.21 \$	6186-84-8652	238.45	1 678.08 \$
6487-52-5926	0	1 500.60 \$	6385-79-7621	0	716.54 \$
6487-73-8064	187.13	2 763.79 \$	TOTAL		8 598.45 \$
TOTAL		4 264.39 \$			
GC-362 - ST-METHOT			GC-368 - CD ARMAND DORE Branche 10		
Matricule	Superficie m	Total	Matricule	Superficie m	Total
5177-30-8030	68.7	976.61 \$	6283-91-9166	64.22	881.72 \$
6177-52-2624	374.4	1 984.60 \$	6383-13-0654	302.98	1 851.01 \$
6177-74-0617	177.34	1 336.48 \$	6383-25-5744	91.71	993.32 \$
6177-86-8711	420.69	2 139.09 \$	TOTAL		3 726.05 \$
6277-08-3633	270.11	1 644.07 \$			
5278-44-3943	55.41	937.83 \$	GC-369 - CD ARMAND DORE (TRAVAUX PAS EU LIEU)		
TOTAL		9 018.68 \$	Matricule	Superficie m	Total
			6283-91-9166	0	1 293.34 \$
GC-363 - ANTOINE BLANCHARD			TOTAL		
Matricule	Superficie m	Total	GRAND TOTAL DE		
6289-80-0234	720.34	1 305.94 \$	106 482.03 \$		
6288-26-0959	60.42	480.98 \$			
6288-44-3647	60.42	480.98 \$			
6288-13-3023	1104.8	1 786.55 \$			
6288-68-6362	0	405.44 \$			
6288-45-2381	0	405.44 \$			
TOTAL		4 865.33 \$			

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de taxer les contribuables pour les travaux de cours d'eau mentionnés ci-haut pour un montant de 106 482,03 \$ et selon les termes du règlement 209-2016.

ADOPTÉE

INCENDIE

2.1 AUCUN POINT

PREMIER RÉPONDANT

3.1 AUCUN POINT

VOIRIE

182-10-2020 4.1 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports versera une compensation de 116 993 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Guillaume informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

183-10-2020 4.2 RÉSOLUTION PAIEMENT FACTURE TRAVAUX DE FOSSES, PONCEAUX ET VOIRIE 2020

CONSIDÉRANT la résolution 121-06-2020 qui autorise des travaux de ponceaux dans les Rang du Ruisseau Sud et Nord et Rang Brodeur pour un montant de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 149-08-2020 qui autorise des travaux de ponceaux dans le Rang St-Mamert pour un montant d'environ 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses d'un montant de 35 515 \$ pour les matériaux ont été payées;

CONSIDÉRANT les factures F-1277 et F-1254 de Daniel Plamondon transport et excavation inc. au montant de 106 595 \$ et 34 395 \$ plus taxes pour les travaux de ponceaux et fossés;

CONSIDÉRANT les factures F-1278 et F-1279 de Daniel Plamondon transport et excavation inc. au montant de 12 457,50 \$ et 2 710 \$ plus taxes pour les travaux d'empierrement et réparation de fuite;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux étaient nécessaires pour assurer l'entretien des routes, fossés et ponceaux;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de payer les factures de Daniel Plamondon transport et excavation inc. au montant de 156 157,50 \$ plus taxes, de financer la dépense avec le poste de voirie, entretien pluvial et fossés, pour un montant de 15 000 \$, avec le poste de voirie, achat de gravier, pour un montant de 55 000 \$ et de porter le montant de 86 157,50 \$ au poste de surplus non affecté.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

184-10-2020 5.1 RÉSOLUTION DEMANDE DE TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU FAFARD BRANCHE 1

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Fafard branche 1 est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts sera attribuée selon les modalités du Règlement de taxation n° 209-2016 relatif à la répartition des coûts des travaux effectués par la MRC de Drummond sur les cours d'eau;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond pour la réalisation des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

ADOPTÉE

185-10-2020 5.2 RÉSOLUTION POUR NETTOYAGE DU PUIITS 1

CONSIDÉRANT QUE le puits 1 nécessite un nettoyage afin d'en préserver l'état;

CONSIDÉRANT QU'UN montant a été alloué dans le budget 2020 pour le nettoyage du puits 1;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser le nettoyage du puits 1 au montant de 18 175 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission de R.J. Lévesque et fils, n° SOU000572, en date du 16 septembre 2020.

ADOPTÉE

186-10-2020 5.3 RÉSOLUTION PAIEMENT DES FACTURES POUR LA DISPOSITION DES BOUES DU LIT DE SÉCHAGE

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité et de planification faite par Viridis environnement en octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'étude, les boues du lit de séchage sont valorisables;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Cloclair, aux soins de M. Yves St-Sauveur, nous offre de disposer des boues du lit de séchage;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Cloclair nous a fourni un plan de fertilisation rédigé par un agronome;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC a pris connaissance du plan de fertilisation que Ferme Cloclair nous a fourni;

SUR PROPOSITION DE M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de payer la facture de disposition des boues du lit de séchage au montant de 5 469,45 \$ plus taxes ainsi que la facture de transport des boues pour un montant de 2 310 \$ plus taxes à la Ferme Cloclair selon la facture 348690 pour un total de 364 650 tonnes et de payer la facture 280420 au montant de 1 926,67 \$ plus taxes pour le plan de fertilisation pour la valorisation des boues, pour le dépôt d'avis de projet, pour le suivi environnemental et pour la rédaction de rapports d'activités à AEDR Conseils inc.

ADOPTÉE

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

187-10-2020 6.1 RÉSOLUTION MANDAT ARPENTAGE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

ARPENTAGE demander offre de service pour arpentage emprise de rue.

CONSIDÉRANT QUE travaux de voirie ont eu lieu coin Rang du cordon et Rang du Ruisseau-Sud et qu'il y a lieu d'établir les limites de l'emprise de rue ;

SUR PROPOSITION DE M. Luc Chapdelaine appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de mandater Pierre Pépin Arpenteur pour délimiter l'emprise de rue coin Rang Du Cordon et du Rang Du Ruisseau-sud au coût de 650 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

188-10-2020 **6.2 RÉOLUTION DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA**

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de permis dans la zone de PIIA ont été déposées, soit :

- PIIA DPPAL200116 pour rénovations, 2, rue du Collège
- PIIA DPPAL200117 pour une construction, 134, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE, le 29 septembre 2020, le CCU a tenu une rencontre pour en discuter;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable aux deux demandes de permis dans la zone de PIIA;

SUR PROPOSITION DE M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le conseil est en accord avec les deux demandes de permis de construction/rénovations, PIIA DPPAL200116 pour rénovations, 2, rue du Collège et PIIA DPPAL200117 pour une construction, 134, rue Principale, dans la zone de PIIA.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

189-10-2020 **7.1 RÉOLUTION REMBOURSEMENT DE DÉPENSES AU CENTRE RÉCRÉATIF ST-GUILLAUME**

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif St-Guillaume a présenté des preuves de dépenses pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2020 pour un montant de plus de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, dans le budget 2020, il y a un montant de 5 000 \$ approuvé pour l'entretien de la patinoire;

SUR PROPOSITION DE M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de rembourser le montant de 5 000 \$ au Centre récréatif St-Guillaume pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2020.

ADOPTÉE

190-10-2020 **7.2 RÉOLUTION REPRÉSENTANT RÉSEAU BIBLIO 2021**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO demande qu'il y ait un membre du conseil nommé représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de nommer, pour l'année 2021, les représentants officiels suivants auprès du Réseau BIBLIO :

- Mme Francine Julien, au titre d'élue;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

- Mme Johanne Forcier, au titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

VARIA ET CORRESPONDANCE

191-10-2020 **8.1 RÉSOLUTION DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps exceptionnels que vivent encore les Québécois, tout comme le reste du monde, nous rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

ADOPTÉE

192-10-2020 **8.2 DEMANDE D'APPUI A LA MRC DRUMMOND POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES FRAIS ENGENDRÉS DANS LE CADRE DE LA COVID-19 DANS LES MRC, MUNICIPALITÉS ET LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Drummond demande l'appui des Municipalités pour demander une aide financière pour les dépenses engendrées par la crise de la COVID-19;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'appuyer la MRC Drummond dans sa démarche de demande de financement auprès des gouvernements pour venir éponger les dépenses supplémentaires faites par les MRC, Municipalités et la ville en conséquence de la crise de la COVID-19.

ADOPTÉE

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

9.1 La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

193-10-2020 10.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 06.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____